

# **INVITATION CONGRÈS 28 FÉVRIER 2026**

**Palais de Congrès Biel/Bienne, Rue Centrale 60  
Salle de concert  
Début : 10h45**

**Envoi I du 5 décembre 2025**



Chères et chers camarades,

Nous nous réjouissons vivement de vous accueillir à l'occasion de notre prochain Congrès, qui se tiendra le samedi 28 février 2026 à Bienne.

Cette rencontre sera consacrée principalement à notre papier de position intitulé « Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général ! ». Ces dernières années, l'explosion des loyers est devenue l'un des moteurs majeurs de l'érosion du pouvoir d'achat. Nous aborderons les mesures nécessaires pour freiner la spéculation, mieux protéger les locataires et rendre le logement de nouveau financièrement accessible.

À côté de cela, nous nous pencherons sur plusieurs votations clés. Le 8 mars déjà, l'initiative de l'UDC « 200 francs, ça suffit (initiative anti-SSR) » sera soumise au verdict des urnes. Elle entend réduire de manière drastique les moyens de la SSR, au risque de compromettre l'indépendance de l'information et la diversité de notre paysage médiatique. Nous allons défendre avec détermination des médias libres, indépendants et pluralistes.

Le mois de mars sera également marqué par d'importantes décisions en matière de politique climatique. En raison du blocage d'investissements essentiels, la Suisse perd des places dans les classements climatiques internationaux. Avec notre initiative pour un fonds climat, nous posons les bases nécessaires pour faire enfin progresser la transition énergétique, développer nos infrastructures dans le respect du climat et renforcer l'efficacité énergétique.

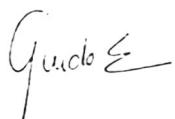
La votation sur l'initiative de l'UDC « pour le chaos », qui remet profondément en question les relations de la Suisse avec l'UE, devrait suivre en juin 2026. Ce parti veut limiter la population suisse à 10 millions d'habitant-es et obtenir la résiliation d'accords importants dès que notre pays franchira la barre des 9,5 millions. Cette initiative extrême met en danger les accords bilatéraux avec l'UE et son acceptation isolerait la Suisse. Dans la situation géopolitique actuelle, il est d'autant plus important d'entretenir des relations stables avec nos pays voisins et de faire preuve de respect et de solidarité envers nos collègues de travail, nos ami-es et nos voisin-es.

Nous nous réjouissons d'avance de vivre avec vous des débats passionnants. D'ici là, nous vous souhaitons de joyeuses journées d'hiver et un bon début de nouvelle année.

Salutations cordiales et solidaires,



Tom Cassee  
Secrétaire général



Eleonora Guido  
Coordinatrice des instances du Parti



Colette Siegenthaler  
Cheffe de projet Événements

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Procédure d'inscription</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Délais</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Ordre du jour provisoire (L'ordre peut encore changer)</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Envois</b>	<b>8</b>
	Envoi I	8
	Envoi II	8
<b>5</b>	<b>Procédure et délais pour les propositions et résolutions</b>	<b>9</b>
	Amendements relatifs au papier de position	
	« Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général ! »	9
	Propositions et résolutions	9
<b>6</b>	<b>Délégué-es</b>	<b>10</b>
<b>7</b>	<b>Procès-verbal du Congrès 25 octobre 2025</b>	<b>11</b>

# 1 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**Délai d'inscription pour les délégué-es au Congrès :** Vendredi, 9 janvier 2026

- En ligne : [www.pssuisse.ch/bienne2026](http://www.pssuisse.ch/bienne2026)
- Grâce au formulaire d'inscription par courriel à : [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch)
- Grâce au formulaire d'inscription par la poste : PS Suisse, Congrès, Theaterplatz 4, 3011 Berne

## Inscriptions

**Toutes et tous les délégué-es sont tenu-es de s'inscrire** aux Congrès du PS Suisse.

**Délégué-es des sections :** les sections peuvent désigner des délégué-es en fonction du nombre de leurs membres dans le livret des sections. Par conséquent, seules les sections sont autorisées à inscrire des délégué-es. Les délégué-es ne peuvent donc pas s'inscrire directement. **Il n'y a pas de délégué-es fixes** — vous pouvez choisir à chaque fois qui vous représentera. Les personnes qui ont déjà participé à un Congrès du parti ne sont pas automatiquement réinscrites.

Veuillez noter que les autres délégué-es (représentant-es des Partis cantonaux, membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales et membres du Conseil de parti, Femmes socialistes suisses, PS Migrant-es, PS queer, PS60+ et JS Suisse) ne sont pas automatiquement inscrit-es pour le Congrès et doivent donc s'inscrire directement.

## Nombre de délégué-es et composition du Congrès du parti

Une brochure contenant des informations sur le nombre de délégué-es que chaque section peut envoyer est disponible sur le site Internet : [www.pssuisse.ch/bienne2026](http://www.pssuisse.ch/bienne2026). Le nombre de délégué-es par section pour le Congrès y est clairement indiqué.

## Traduction simultanée en italien

Par le passé, nous avons reçu de plus en plus de retours selon lesquels l'interprétation simultanée en italien n'était pas nécessaire, car toutes les personnes de langue italienne présentes comprenaient également très bien l'allemand et/ou le français. C'est pourquoi nous ne prévoyons désormais une traduction simultanée en italien que lorsqu'il y a une demande. Afin de pouvoir évaluer l'ampleur du besoin, nous vous prions d'envoyer un courriel d'ici au **6 février 2026** à [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch) en mentionnant que vous souhaitez une traduction simultanée en italien.

## Langue des signes

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer **avant le 6 février 2026** en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch).

## Personnes malentendantes

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par courriel ([congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch)) **jusqu'au 6 février 2026** afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

## Personnes malvoyantes

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par courriel ([congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch)) d'ici **au 6 février 2026**, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

## Personnes en fauteuil roulant

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes contraintes de se déplacer en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel ([congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch)) **avant le 6 février 2026**.

## Aide financière en cas de besoin

Tou-tes les camarades doivent pouvoir participer aux événements du parti, même celles ou ceux qui ont peu de moyens. Les Partis cantonaux, sections, organes, etc., sont invités à soutenir financièrement leurs délégué-es en cas de besoin (frais de déplacement, repas, éventuellement hébergement). Si une solution ne peut être trouvée et que des difficultés financières persistent, nous vous invitons à prendre contact avec nous ([congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch)).

## Garderie

Pendant le Congrès un service de garde d'enfants est organisé pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse électronique suivante **avant le 6 février 2026** : [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch). Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

## 2 DÉLAIS

Vous trouverez ci-dessous toutes les dates importantes jusqu'au Congrès du 28 février 2026.

5 décembre 2025	<b>Premier envoi</b> aux sections, aux Partis cantonaux et aux autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
9 janvier 2026	<b>Délai d'inscription</b> pour les délégué·es et les invité·es
9 janvier 2026	<b>Échéance du premier délai pour les propositions</b> des sections, des Partis cantonaux et des autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
22 janvier 2026	<b>Deuxième envoi</b> aux délégué·es et invité·es inscrit·es au Congrès
9 février 2026 <b>18h00 !</b>	<b>Échéance du deuxième délai pour les propositions</b> pour les délégué·es au Congrès
20 février 2026	<b>Documentation finale</b>
28 février 2026	<b>Congrès à Bienne</b>

### 3 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (L'ORDRE PEUT ENCORE CHANGER)

- |                  |   |
|------------------|---|
| <b>10h45</b>     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ouverture et salutations</b></li> <li>2. <b>Points relatifs au déroulement du Congrès</b></li> <li>3. <b>Procès-verbal du Congrès du 25 octobre 2025 à Sursee</b></li> <li>4. <b>Salutations et discours de Mattea Meyer et Cédric Wermuth</b><br/>Co-présidence du PS Suisse</li> <li>5. <b>Actualités politiques</b></li> <li>6. <b>Soutien aux initiatives et aux référendums</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Initiative anti-SSR - 200 francs, ça suffit !</li> <li>➤ Initiative pour un fonds climat</li> </ul> </li> <li>7. <b>Recommandations de vote pour les votations fédérales</b></li> <li>8. <b>Discours du conseiller fédéral Beat Jans</b></li> <li>9. <b>Papier de position du PS Suisse :</b><br/><b>Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général !</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Introduction</li> <li>➤ Traitement des propositions et discussion</li> <li>➤ Adoption du papier de position</li> </ul> </li> <li>10. <b>Approbation de rapports</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation de la réforme des statuts 2021-2022 (réforme de la structure)</li> </ul> </li> <li>11. <b>Affaires statutaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Budget 2026</li> </ul> </li> <li>12. <b>Résolutions et propositions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Résolution de la Présidence et des Femmes socialistes sur l'initiative contre les violences liées au genre</li> </ul> </li> </ol> |
| <b>17h00</b>     | 13. <b>Communications diverses</b>  |
| <b>dès 17h00</b> | <b>Apéritif</b>   |

## 4 ENVOIS

### Envoi I

L'envoi I sera adressé par courriel le 5 décembre 2025 **à toutes les sections et à tous les Partis cantonaux du PS Suisse, ainsi qu'aux autres instances du Parti habilitées à soumettre des propositions.**

Le premier envoi par courriel comprend le livret du Congrès, qui inclut les documents suivants :

- L'ordre du jour provisoire
- Des informations relatives aux inscriptions, aux délais et aux objets du Congrès
- Le papier de position « Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général ! »
- Fiche d'information pour les amendements au papier de position
- Formulaire pour les amendements au papier de position
- [Le lien Internet](#) vers le formulaire d'inscription, y compris les directives pour le calcul du nombre de délégué-es des sections ayant le droit de vote (cf. livret destiné aux sections).

#### **Délai d'inscription : 9 janvier 2026**

- Livret destiné aux sections
- Le procès-verbal du Congrès du 25 octobre 2025

### Envoi II

Le deuxième envoi sera effectué le 22 janvier 2026. Il sera envoyé **directement aux délégué-es et aux invité-es inscrit-es** et comprendra :

- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès
- La version retravaillée du papier de position « Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général ! »
- Budget 2026
- Rapport de l'évaluation de la réforme des statuts 2021-2022 (réforme de la structure)
- Documents relatifs aux votations
- Propositions et résolutions
- Résolution de la Présidence et des Femmes socialistes sur l'initiative contre les violences liées au genre
- Soutiens éventuels à des initiatives ou référendums
- Des informations sur le lieu du Congrès

## 5 PROCÉDURE ET DÉLAIS POUR LES PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

### Amendements relatifs au papier de position « Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général ! »

#### Chapitres éligibles au dépôt d'amendements :

**Délai de soumission 1 du 9 janvier 2026 :** Dans le papier de position, l'ensemble du document peut faire l'objet d'une proposition dans le cadre du premier délai de soumission.

**Délai de soumission 2 du 9 février 2026, 18h00 :** Dans le cadre du deuxième délai de soumission, seuls les axes stratégiques, c'est-à-dire les chapitres 3, 4 et 5 (Axes stratégiques), seront encore éligibles au dépôt de propositions.

Nous prions les sections, les Partis cantonaux et autres membres du Parti autorisé-es à formuler des propositions de nous les faire parvenir jusqu'au **9 janvier 2026** par courriel à l'adresse suivante : [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch)

**Les amendements nous parvenant après ce délai ne seront pas prises en compte.**

Veuillez s'il vous plaît utiliser **le formulaire de propositions** et respecter la **fiche d'information** pour les propositions sous : [www.pssuisse.ch/bienne2026](http://www.pssuisse.ch/bienne2026).

Sur la base de ces propositions, le papier sera retravaillé. **La version retravaillée** sera directement transmise aux délégué-es et invité-es inscrits le 22 janvier 2026. Les délégué-es au Congrès pourront à nouveau y apporter des propositions et faire parvenir celles-ci jusqu'au **lundi, 9. Février 2026, 18h00**.

### Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être déposées jusqu'au **9 janvier 2026** à l'adresse [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch).

Toutes les propositions et résolutions doivent être envoyées en **format Word** et par courriel à : [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch).

## 6 DÉLÉGUÉ-ES

### Nombre de délégué-es aux Congrès du PS Suisse

#### Article 14 : Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du Parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les Partis cantonaux, les fédérations de district et les sections.
2. Le Congrès est composé :
  - a. des délégué-es des sections,
  - b. des membres du Conseil de parti,
  - c. des membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales,
  - d. de douze déléguées des Femmes socialistes,
  - e. de douze délégué-es du PS 60+,
  - f. de douze délégué-es du PS Migrant-es,
  - g. de douze délégué-es du PS queer,
  - h. de deux délégué-es par Parti cantonal,
  - i. de douze délégué-es de la JS Suisse,
  - j. d'un-e délégué-e du groupe socialiste du personnel fédéral,
  - k. des représentant-es des organisations suivantes, sans droit de vote :
    - Union syndicale suisse (USS),
    - Solidar Suisse, Solifonds, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO),
    - Les sections de Partis socialistes étrangers en Suisse, de même que d'autres organisations proches du PS.
3. Chaque section a droit à un-e délégué-e. Lorsqu'une section compte plus de 50 membres, elle a droit à un-e délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres. Chaque nouvelle tranche, même partielle, donne droit à un délégué-e supplémentaire. Les délégué-es doivent être membres de la section qu'ils représentent.

#### Nombre de délégué-es par section au Congrès, table de calcul

Membres	Délégué-es
0-50	1
51-110	2
111-170	3
171-230	4
231-290	5
291-350	6
351-410	7
411-470	8
471-530	9
531-590	10

## **7 PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS 25 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal du Congrès du 25 octobre 2025 est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : [www.pssuisse.ch/bienne2025](http://www.pssuisse.ch/bienne2025).